

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2022

Référence
08_2022

Objet de la délibération
Restauration du mur de la cour de la mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
03/02/2022

Date d'affichage
03/02/2022

Vote
MAJORITE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 10/02/2022

Et

Publication ou notification du :
03/02/2022

L' an 2022 et le 10 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Restauration du mur de la cour de la mairie**

Dans la continuité de l'aménagement de la Place de l'Eglise, il est nécessaire de procéder à la restauration du mur de la cour de la mairie.

Ce projet est intégré dans la reconquête du patrimoine des Bâtiments Public intégré dans le Pacte Ardennes et soutenu par la région Grand Est.

Les travaux seront réalisés par l'Entreprise Cochard ayant déjà procédé à la réfection de l'Eglise.

Selon devis de 1 813 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2022
Le Maire
François DENEUX

